



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'intersyndicale a démontré qu'elle avait pleinement conscience de ses responsabilités en suspendant sa mobilisation après les attentats du 13 novembre dernier. Elle a souhaité tirer profit de cette période pour laisser la place à la négociation et avancer sur les différents dossiers. Mais les derniers échanges et travaux ne sont guère rassurants quant à la volonté du gouvernement de réellement prendre en compte les préoccupations des salariés de Mayotte.

En effet, s'agissant du code du travail et compte tenu des options de méthode ouvertes par l'Etat (soit une application bloc par bloc en trois phases avec un ordre de priorité inversé ou bien une application intégrale au-delà des prochaines échéances présidentielles et législatives), l'intersyndicale demande l'abrogation de la spécialité législative en la matière pour ainsi permettre une **application immédiate de la totalité du code du travail à Mayotte**.

Concernant la fonction publique, l'intersyndicale reste sur sa faim à l'issu de la dernière réunion sur l'attractivité animée par le Préfet. D'autant plus que la **révision du taux d'indexation des salaires n'est toujours pas intégrée dans l'ordre du jour**. Pire, aucune mesure concrète montrant une volonté d'améliorer l'attractivité n'a pu être actée ; l'hémorragie de vacances des postes n'est pas prête de s'arrêter ... elle va continuer à s'accélérer.

Pour finir, contrairement aux attentes dégagées dans l'accord de méthode proposée par le Préfet sur le **reclassement avec reconstitution de carrière reprenant en compte la totalité de l'ancienneté générale de service** des agents concernés par les intégrations, force est de constater dans la lettre de mission de l'inspection générale la non prise en compte de ce sujet. Pour l'intersyndicale, ce **point constitue l'épine dorsale de la plate-forme revendicative en amont des dossiers de retraites**.

Le gouvernement doit tenir compte des positions réitérées de l'intersyndicale et faire preuve de responsabilité sociale. A défaut, le mouvement suspendu reprendra avant la fin de l'Etat d'urgence ... qui n'a pas vocation à empêcher toute avancée sociale.

Fait à Mamoudzou, le 4 décembre 2015